

Nomenclature M57

Article Nature	Libellé	Type de matériel (à titre indicatif)	Durée Amortissement
	Biens dont la valeur est inférieur à 500€ HT		1
20	Immobilisations incorporelles		
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	Frais réalisat° documents urbanisme	5
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion		
2031	Frais d'études	Frais d'études non suivis de travaux effectués en vue de la réalisation d'un investissement	5
2032	Frais de recherche et de développement		5
2033	Frais d'insertion	Frais d'insertion de marchés non suivis de travaux	5
204	Subventions d'équipement versées		
2041	Subventions d'équipement aux organismes publics		
20411	Etat		
204111	Biens mobiliers, matériel et études		5
204112	Bâtiments et installations		30
204113	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40
204114	Voirie		40
204115	Monuments historiques		40
20412	Régions		
204121	Biens mobiliers, matériel et études		5
204122	Bâtiments et installations		30
204123	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40
20413	Départements		
204131	Biens mobiliers, matériel et études		5
204132	Bâtiments et installations		30
204133	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40
20414	Communes		
204141	Communes membres du GFP		
2041411	Biens mobiliers, matériel et études		5
2041412	Bâtiments et installations		30
2041413	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40
204148	Autres communes		
2041481	Biens mobiliers, matériel et études		5
2041482	Bâtiments et installations		30
2041483	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40
20415	Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier		
204151	GFP de rattachement		
2041511	Biens mobiliers, matériel et études		5
2041512	Bâtiments et installations		30
2041513	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40
204153	EPL et services rattachés		
2041531	Caisse des écoles		
20415311	Biens mobiliers, matériel et études		5
20415312	Bâtiments et installations		30
20415313	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40
2041532	CCAS		
20415321	Biens mobiliers, matériel et études		5
20415322	Bâtiments et installations		30
20415323	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40
2041533	A caractère administratif		
20415331	Biens mobiliers, matériel et études		5
20415332	Bâtiments et installations		30
20415333	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40
2041534	A caractère industriel et commercial		
20415341	Biens mobiliers, matériel et études		5
20415342	Bâtiments et installations		30
20415343	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40
204158	Autres groupements		
2041581	Biens mobiliers, matériel et études		5
2041582	Bâtiments et installations		30
2041583	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40
20417	Organismes de transport		
204171	SNCF		
2041711	Biens mobiliers, matériel et études		5
2041712	Bâtiments et installations		30
2041713	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40
204172	SNCF Réseau		
2041721	Biens mobiliers, matériel et études		5
2041722	Bâtiments et installations		30
2041723	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40
204178	Autres		
2041781	Biens mobiliers, matériel et études		5
2041782	Bâtiments et installations		30
2041783	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40
20418	Autres organismes publics		
204181	Biens mobiliers, matériel et études		5
204182	Bâtiments et installations		30
204183	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40
2042	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé		
20421	Biens mobiliers, matériel et études		5
20422	Bâtiments et installations		30
20423	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40
2043	Subvention aux établissements scolaires publics pour leurs dépenses d'équipement		
20431	Biens mobiliers, matériel et études		5
20432	Bâtiments et installations		30
20433	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40
2044	Subventions d'équipement en nature		
20441	Organismes publics		
204411	Biens mobiliers, matériel et études		5
204412	Bâtiments et installations		30
204413	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40
20442	Personnes de droit privé		

Article Nature	Libellé	Type de matériel (à titre indicatif)	Durée Amortissement
204421	Biens mobiliers, matériel et études		5
204422	Bâtiments et installations		30
204423	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40
2045	Subventions d'équipements versées aux tiers (Fonds européens)		
2046	Attributions de compensation d'investissement		5
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		
2051	Concessions et droits similaires		10
2053	Droit de superficie		-
208	Autres immobilisations incorporelles		
2087	Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition		10
2088	Autres immobilisations incorporelles		10
Article Nature	Libellé	Libellé court	Durée Amortissement
21	Immobilisations corporelles		
211	Terrains		
2111	Terrains nus		-
2112	Terrains de voirie		-
2113	Terrains aménagés autres que voirie		-
2114	Terrains de gisement		durée du contrat d exploitation
2115	Terrains bâtis		-
2116	Cimetières		-
2117	Bois et forêts		-
2118	Autres terrains		-
212	Agencements et aménagements de terrains		
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes		15
2128	Autres agencements et aménagements		20
213	Constructions		
2131	Bâtiments publics		
21311	Hôtel de ville		-
21312	Bâtiments scolaires		-
21313	Bâtiments sociaux et médicaux-sociaux		-
21314	Bâtiments culturels et sportifs		-
21315	Centre d'incendie et de secours		-
21316	Equipements du cimetière		-
21318	Autres bâtiments publics		-
2132	Bâtiments privés		
21321	Immeuble de rapport		50
21328	Autres bâtiments privés		50
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	Second œuvre, cloisonnement, menuiseries, équipement de cuisine	
21351	Bâtiments publics		20
21352	Bâtiments privés		20
2138	Autres constructions	Bâtiment modulaire ou légers, abris, pontons, kiosque, fontaine,	30
214	Constructions sur sol d'autrui		
2141	Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics		-
2142	Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport		durée du bail
2143	Constructions sur sol d'autrui - Droit de superficie		-
2145	Constructions sur sol d'autrui - Installation générales, agencements, aménagements		15
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions		-
215	Installations, matériel et outillage techniques		
2151	Réseaux de voirie		
2152	Installations de voirie	Mobilier urbain : Plots barrière de sécurité, arceaux à vélo, bancs, lampadaires, candélabres, feux tricolore, panneaux de signalisations, brones, potelets	15
2153	Réseaux divers		
21531	Réseaux d'adduction d'eau		30
21532	Réseaux d'assainissement		30
21533	Réseaux câblés		30
21534	Réseaux d'électrification	Eclairage public	30
21535	Réseaux de transmission		30
21536	Réseaux d'alerte		30
21538	Autres réseaux	Vidéoprotection	30
2154	Voies navigables		
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile		
21561	Matériel roulant		-
21568	Autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile		10
2157	Matériel et outillage technique		
21571	Matériel ferroviaire		-
21572	Matériel technique scolaire		10
21573	Matériel et outillage de voirie		
215731	Matériel roulant	Laveuse, balayeuse, remorque de signalisation	15
215738	Autre matériel et outillage de voirie		10
21578	Autre matériel technique		10
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	Petit outillage à main (coffret, escabeau ...), outillage électroportatif (perceuse, échelle ...), outillages et machine outil de garage et d'atelier, matériel d'atelier, outils pneumatique (Scie à ruban, nacelle, échafaudage)	10
216	Collections et oeuvres d'art		
2161	Biens historiques et culturels immobiliers		
21611	Biens sous jacents		-
21612	Dépenses ultérieures immobilisées		-
2162	Biens historiques et culturels mobiliers		
21621	Biens sous jacents		-
21622	Dépenses ultérieures immobilisées		-
217	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition		
2171	Terrains		
21711	Terrains nus		-
21712	Terrains de voirie		-

Article Nature	Libellé	Type de matériel (à titre indicatif)	Durée Amortissement
21713	Terrains aménagés autres que voirie		
21714	Terrains de gisement		durée du contrat d'exploitation
21715	Terrains bâtis		-
21717	Bois et forêts		-
21718	Autres terrains		-
2172	Agencements et aménagements de terrains		
21721	Plantations d'arbres et d'arbustes		15
21728	Autres agencements et aménagements de terrains		15
2173	Constructions		
21731	Bâtiments publics		
217311	Bâtiments administratifs		-
217312	Bâtiments scolaires		-
217313	Bâtiments sociaux et médicaux-sociaux		-
217314	Bâtiments culturels et sportifs		-
217315	Cendres d'incendie et de secours		-
217318	Autres bâtiments publics		-
21732	Bâtiments privés		
217321	Immeubles de rapport		30
217328	Autres bâtiments privés		30
21735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions		15
21738	Autres constructions		-
2174	Constructions sur sol d'autrui		
21741	Bâtiments publics		-
21742	Immeubles de rapport		durée du bail
21745	Installations générales, agencements, aménagements		15
21748	Autres constructions		-
2175	Installations, matériel et outillage techniques		
21751	Réseaux de voirie		-
21752	Installations de voirie		-
21753	Réseaux divers		
217531	Réseaux d'adduction d'eau		-
217532	Réseaux d'assainissement		-
217533	Réseaux câblés		15
217534	Réseaux d'électrification		30
217535	Réseaux de transmission		-
217536	Réseaux d'alerte		-
217538	Autres réseaux		30
21754	Voies navigables		-
21756	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile		
217561	Matériel roulant		15
217568	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile		15
21757	Matériel et outillage techniques		
217571	Matériel ferroviaire		-
217572	Matériel technique scolaire		10
217573	Matériel et outillage de voirie		
2175731	Matériel roulant		15
2175738	Autre matériel et outillage de voirie		10
217578	Autre matériel technique		10
21758	Autres installations, matériel et outillage techniques		5
2176	Biens historiques et culturels		
21761	Biens historiques et culturels immobiliers		
217611	Biens sous-jacents		-
217612	Dépenses ultérieures immobilisées		-
21762	Biens historiques et culturels mobiliers		
217621	Biens sous-jacents		-
217622	Dépenses ultérieures immobilisées		-
2178	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition		
21782	Matériel de transport		
217821	Matériel de transport ferroviaire		-
217828	Autres matériels de transport		15
21783	Matériel informatique		
217831	Matériel informatique scolaire		10
217838	Autre matériel informatique		5
21784	Matériel de bureau et mobilier		
217841	Matériel de bureau et mobilier scolaire		10
217848	Autres matériels de bureau et mobiliers		20
21785	Matériel de téléphonie		2
21786	Cheptel		10
21788	Autres		10
218	Autres immobilisations corporelles		
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		15
2182	Matériel de transport		
21821	Matériel de transport ferroviaire		10
21828	Autres matériels de transport	Voiture, camion, remorque, fourgon, moto	15
2183	Matériel informatique	Matériel informatiques : imprimantes, ordinateurs, claviers, serveurs, écrans, machine à calculer, photocopieurs, balance, plastifieuse, traceurs ...	
21831	Matériel informatique scolaire		10
21838	Autre matériel informatique		5
2184	Matériel de bureau et mobilier	Mobilier : bureaux, chaises, fauteuils, armoires, caissons, coffre fort, armoire forte, podium, estrade, chapiteau, vitrine, rayonnage, vestiaire ...	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		10
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		20
2185	Matériel de téléphonie	Téléphone fixe et portable	2
2186	Cheptel	Chevaux Police Municipale, Mouton Espaces ver	10
2188	Autres	Petit et gros électroménager, matériel audio, hifi, photographique, aire de jeux, jeux d'enfants, vélo, instrument de musique, appareils de chauffage et climatisation	10

Article Nature	Libellé	Type de matériel (à titre indicatif)	Durée Amortissement
----------------	---------	--------------------------------------	---------------------

REGLES :

- En cas de mise à disposition, ou d'affectation d'un bien, la collectivité ou le groupement bénéficiaire de cette opération patrimoniale doit amortir ce bien dans les conditions de droit commun.

- 1** La collectivité bénéficiaire dont la population est > au seuil de 3500 habitants reçoit un bien précédemment amorti qui entre dans le champ obligatoire des biens amortissables. Celle-ci peut revoir à l'occasion le plan d'amortissement décidé par la première collectivité, par exemple pour le mettre en conformité avec son propre barème de durée d'amortissement, dans le respect de la durée d'usage du bien,
- 2** La collectivité bénéficiaire dont la population est > au seuil de 3500 habitants reçoit un bien précédemment amorti qui n'entre pas dans le champ obligatoire des biens amortissables. Elle enregistre le bien à son actif pour sa valeur nette comptable en reprenant par opération d'ordre non budgétaire au débit du compte 21x et au crédit du compte 287x les sommes figurant à l'actif de la collectivité remettante. Celle-ci peut décider de ne pas continuer l'amortissement des biens qui n'entrent pas dans le champ obligatoire du bien. Les amortissements pratiqués sont alors figés au bilan de la collectivité,
- 3** La collectivité bénéficiaire dont la population est > au seuil de 3500 habitants reçoit un bien précédemment non amorti qui entre dans le champ obligatoire des biens amortissables. Elle reconstitue le plan d'amortissement de l'immobilisation par opération d'ordre non budgétaire : Débit 193 Crédit 28x et devra par la suite comptabiliser annuellement les amortissements jusqu'à leur terme

Les biens meubles et immeubles sont amortis à la valeur d'origine (valeur d'acquisition ou prix de revient, le cas échéant du prix des adjonctions).

Le calcul de l'amortissement est effectué en mode linéaire au prorata temporis à compter de la date de mise en service pour les biens individualisés ou acquis par lot.

L'exception au prorata temporis concerne certains biens faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire avec pour modalités d'amortissement le mode linéaire à compter de l'exercice suivant l'acquisition.

Les amortissements en cours se poursuivent selon les modalités initiales

Les biens dits de faible valeur acquis pour un montant inférieur à 500 € HT et qui revêtent un caractère de durabilité sont imputés en investissement et amortis sur une année.

Pour les biens acquis par lot, la sortie d'un bien s'effectue pour la valeur nette comptable, selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le cas échéant, la neutralisation budgétaire des dotations aux amortissements est possible pour les bâtiments publics.